

**Bonjour à tous,**

Et oui ! Les vacances sont finies. Place aux retrouvailles et aux nouvelles habitudes chez ton assistante maternelle !

De nouvelles dates de rencontres sont programmées pour les 2 mois à venir.

Bonne rentrée à tous,

Aurore LEU, Animatrice du Relais Petite Enfance de la CCDB



**Fermeture  
du Relais**

**En Sept : 11,**

**En Oct: 2**



**Animations pour TOUS au périscolaire de 9h à 11h sur inscription**

MOIS	Animation ROULANS	Animation La Tour de Scay	Animation OSSE
<b>En SEPT</b>	<p><b>Mardi 19 sept :</b> Animation</p> <p><b>Vendredi 22 sept:</b> yoga pour petits (<b>8 enfants maxi</b>) - tenue confortable pour enfants et adultes+ tapis de sol)</p> <p><b>Mardi 26 sept:</b> Animation</p>	<p><b>Jeudi 21 sept:</b>Animation</p> <p><b>Jeudi 28 sept :</b>Animation</p>	<p><b>Vendredi 29 sept:</b> Animation</p>
<b>En OCT</b>	<p><b>Mardi 3 oct:</b> Eveil musical</p> <p><b>Mardi 10 oct:</b> sophrologie pour petits (<b>8 enfants maxi</b>)-tenue confortable pour enfants et adultes+ tapis de sol)</p> <p><b>Mardi 17 oct:</b> Animation</p>	<p><b>Jeudi 5 oct:</b> Eveil musical</p> <p><b>Jeudi 12 oct:</b> sophrologie pour petits (<b>8 enfants maxi</b>)-tenue confortable pour enfants et adultes+ tapis de sol)</p> <p><b>Jeudi 19 oct :</b>Animation</p>	<p><b>Vendredi 13 oct:</b> Animation</p>

**RPE CCDB**

**Secteur Osse-Roulans-La Tour de Scay**

25 rue de la Liberté- 25360 OSSE

Tél :06.87.79.14.14 ou [rpe.ccdb@francas-doubs.fr](mailto:rpe.ccdb@francas-doubs.fr)

**Sur facebook :** RPE OSSE ROULANS



# Les écrans et les enfants ...



Les écrans font partie de notre quotidien et ont pris une place de plus en plus importante.

Ils facilitent notre vie quotidienne, permettent de nous évader, de

rester en contact avec la famille, les amis... il est néanmoins indispensable de penser leur utilisation et leur place dans nos vies et en particulier dans celles des tout-petits.

Il est souvent tentant pour les parents d'embarquer leurs enfants, y compris les plus jeunes dans cet univers : montrer des photos sur smartphone, appeler sa marraine ou son grand-père en visio, regarder de petits dessins animés...

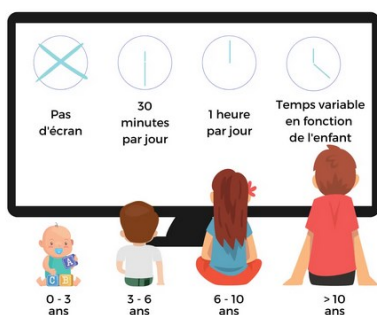
L'enfant y est confronté dès son plus jeune âge et passent beaucoup de temps sur les écrans, y compris pour manger, durant les trajets, dans les salles d'attente, avant de dormir... or de telles pratiques impactent négativement le développement des plus petits.

Toutefois avant 3 ans, l'enfant a surtout besoin de bouger librement, de jouer, de découvrir le monde, notamment avec son corps, d'interagir avec ses proches, de toucher, manipuler, qu'on lui chante des comptines.

Face à ces constats, des pédopsychiatres comme Serge Tisseron et Sabine Duflo apportent quelques repères simples aux parents et préconisent de :

## Fixer un cadre suivant l'âge de l'enfant :

- Pas d'écran avant 3 ans
- Pas de console de jeux avant 6 ans
- Pas d'internet non accompagné avant 9 ans
- Pas de réseaux sociaux avant 12 ans



4 temps sans écrans = 4 pas pour mieux avancer



Pour aller plus loin vous pouvez consulter le lien :

<https://www.3-6-9-12.org/>

<https://www.3-6-9-12.org/ressources-et-innovations/>

<http://www.sabineduflo.fr/vous-et-les-ecrans-conseils-pratiques/>

## Quelles alternatives aux écrans : le jeu ?

Jouer, toucher, sentir, goûter... les enfants ont besoin d'expérimenter le monde réel en développant leurs 5 sens. L'enfant a besoin d'être stimulé, pour cela, rien de mieux que de jouer, sortir et bouger. »

Source : <https://www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-marne/actualites/prevention-les-ecrans-pas-tout-le-temps>

Pour aller plus loin :

<https://jeprotegemonenfant.gov.v.fr/ecrans/>



## Outil de contrôle et de sécurité pour la famille

Family Link vous permet de gérer le compte de votre enfant et de configurer les paramètres relatifs à ses données

L'application est « families link ».

[https://families.google/intl/fr\\_be/familylink/](https://families.google/intl/fr_be/familylink/)

## Les aides pour s'équiper

### La prime d'installation versée par la CAF.

L'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales ont décidé de renforcer l'attractivité du métier d'assistant(e) maternel(le) en créant une prime d'installation destinée aux assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s et relevant de la convention collective nationale de travail des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur.

### Qu'est-ce que la prime :

Cette prime est destinée à compenser les frais liés à la mise aux normes du domicile ou à l'achat de matériel de puériculture nécessaire à l'accueil d'un jeune enfant.

Une prime d'installation de 300 ou 600 euros peut être versée par la Caisse d'allocations familiales aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s pour la première fois.

La demande doit être adressée à la Caf dans un délai d'un an à compter de l'obtention de l'agrément.

### Les conditions à remplir :

- avoir suivi la formation initiale obligatoire avant tout accueil du premier enfant,
- avoir un début réel d'activité de deux mois et s'engager à rester un minimum de trois ans dans la profession,
- être référencé sur le site internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) et renseigner la rubrique relative aux disponibilités d'accueil,
- accepter de signer une charte d'engagements réciproques avec la Caf.

Voici le lien pour accéder aux documents à télécharger pour en bénéficier :

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-doubs/offre-de-service/petite-enfance/prime-et-pret-assistante-maternelle>

### **Commande AGENDA des nounous 2024**



Cet agenda vous permet de noter tous les jours les horaires d'accueil des enfants accueillis et de faire une synthèse en fin de mois

Le Relais vous offre cet agenda (petit format pour un accueil de 4 enfants et grand format pour un accueil de 6 enfants)

Si vous êtes intéressé, merci de le réserver au 06.87.79.14.14 ou par mail à [rpe.ccdb@francas-doubs.fr](mailto:rpe.ccdb@francas-doubs.fr) **avant le 6 septembre**

## **BON A SAVOIR : Aide à la pratique du sport et IRCM**

L'Action sociale d'IRCEM Mutuelle a développé des aides pour permettre à ses adhérents de pratiquer une activité physique. Les adhérents peuvent ainsi bénéficier d'une aide pour financer :

- un abonnement à un club ou une structure pour les frais de dossiers et la cotisation annuelle,
- l'achat d'un équipement qui permet de pratiquer une activité physique à domicile : vélo d'appartement ou elliptique, tapis de course ou de marche, rameur, steppeur...

<https://www.ircem.com/actualite/action-sociale/laction-sociale-dircem-mutuelle-sante-pratique-sportive-handicap/>

### **Demander une aide**

Pour bénéficier d'une aide, il vous suffit de réaliser le diagnostic social ou de contacter IRCM Plus du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au : **0 980 980 990** (appel non surtaxé).

\*Aides attribuées sous conditions

## Marottes fantômes

**Matériel :** Tissu blanc ou de couleur, boule de polystyrène de 5 cm de diamètre, ciseaux cranteurs, ciseaux droits, feutrine noire, colle, gommettes rondes, feutre noir, fil noir.

### Réalisation

Découper dans du tissu un carré de 35 cm de côté avec des ciseaux cranteurs. Encoller la moitié de la boule de polystyrène. La coller au centre du tissu. Rabattre les pans du tissu de chaque côté. Laisser sécher.

Découper aux ciseaux droits un carré de feutrine de 10 cm de côté pour le chapeau. Couper un morceau de fil de 30 cm. Le plier en deux, puis le coller à un angle du carré de feutrine.



Encoller un des côtés du carré de feutrine sur 1 cm. Le fermer en formant un cône. Laisser sécher. Arrondir le bas du chapeau aux ciseaux droits, puis l'effranger. Le coller sur la tête du fantôme.

Découper une bouche en feutrine. La coller. Ajouter 2 gommettes pour les yeux. Dessiner les pupilles au feutre noir sur les gommettes, puis ajouter des petits points noirs sur le fantôme.

Source : Le livre d'activités des 3-7 ans, Éditeur : FLEURUS

## Formations Professionnelles

### Pour rappel, dans le cadre du Plan de développement de compétences vous bénéficiez :

∅ de 58h de formation pour l'année 2023 + Formation SST

∅ vous devez avoir un parent employeur-facilitateur qui autorise votre inscription en formation.

∅ vous percevez une allocation de formation de 4.75€ net par heure de formation depuis le 01/01/23.

∅ les frais de repas (14€ maxi) et les frais kilométriques (0.30€ par km) sont pris en charge.

### Si vous partez en formation pendant votre temps de travail :

∅ vous devez avoir l'accord de tous vos employeurs.

∅ votre salaire est maintenu. (Votre rémunération sera basée sur le tarif de l'employeur facilitateur. A la fin du mois, les employeurs effectueront une minoration de salaire pour les jours où vous serez partie en formation. Puis vous recevrez dans les 3 semaines qui suivent, vos indemnités de formation par IPERIA).

**Pour plus d'explications, contactez le relais !**

**Communes rattachées au Relais:** Battenans-les-mines, Blarians, Breconchaux, Cendrey, Champlive, Corcelle-Mieslot, Châtillon Guyotte, Dammartin-les-Templiers, L'Ecouvotte, Flageay Rigney, Germondans, Glamondans, La Bretenière, Laissey, La Tour de Scay, Moncey, Ollans, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Le Puy, Rigney, Rignosot, Rougemontot, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Thurey le Mont, Val de Roulans, Valleroy, Vennans, Villers Grelot